

**DELIBERATION  
du Conseil Académique  
de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 30 avril 2024**

Délibération n° 2024 – 30/04/2024 – 2

*Election à la Vice-Présidence du Conseil Académique*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 81 Quorum : 41  Membres présents : 39 Membres représentés : 17 Total : 56	Suffrages exprimés : 49 Absentions : 7 Votes blancs ou nul : 0  M. Robinson DAOUST : 49 voix
--	--

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **a procédé à l'élection de Monsieur Robinson DAOUST, en qualité de Vice-Président étudiant du Conseil Académique.**

Dijon, le 13 mai 2024  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement